

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Regional Manager/Real Property
Contracting/PWGSC
Ontario Region, Tendering Office
12th Floor, 4900 Yonge Street
Toronto, Ontario
M2N 6A6
Ontario

Title - Sujet Port Granby, ON - Elliott Rd Constr	
Solicitation No. - N° de l'invitation EQ986-122960/A	Date 2012-03-09
Client Reference No. - N° de référence du client R.023276.200	GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG PW-\$PWL-035-1703
File No. - N° de dossier PWL-1-34152 (035)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2012-04-24	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Woodhall, Lauren	Buyer Id - Id de l'acheteur pwl035
Telephone No. - N° de téléphone (416) 512-5873 ()	FAX No. - N° de FAX (416) 512-5862
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: PWGSC-TPSGC 195 Toronto Road Port Hope, ON L1A 3S4	

**INVITATION TO TENDER
APPEL D'OFFRES**

**Tender To: Public Works and Government Services
Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Soumission aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address
**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Issuing Office - Bureau de distribution

Regional Manager/Real Property Contracting/PWGSC
Ontario Region, Tendering Office
12th Floor, 4900 Yonge Street
Toronto, Ontario
M2N 6A6
Ontario



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Destination	Plant/Usine	Del. Offered Liv. offerte
1	Port Granby, ON - Elliott Road Con struction	Total		1	Each	\$	XXXXXXXXXXXX		

Solicitation No. - N° de l'invitation

EQ986-122960/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pw1035

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

R.023276.200

PWL-1-34152

INVITATION À SOUMISSIONNER

AVIS IMPORTANT AUX SOUMISSIONNAIRES

LES CLAUSES CITÉES EN RÉFÉRENCE PAR UN NUMÉRO DANS CE DOCUMENT (EX; R2810D) SONT DISPONIBLES SUR LE SITE WEB SUIVANT DE TPSGC:

<http://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp> (pour procéder à une recherche, sélectionner "Rechercher dans les CCUA" et inscrire le numéro de référence de la clause dans la case ID)

CONDITIONS D'ASSURANCE

Les conditions d'assurance de cet appel d'offres sont modifiées. Consulter les conditions supplémentaires.

TABLE DES MATIÈRES

INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)

IP01	Documents de soumission
IP02	Demandes de renseignements pendant l'appel d'offres
IP03	Visite des lieux
IP04	Révision des soumissions
IP05	Résultats de l'appel d'offres
IP06	Période de validité des soumissions
IP07	Documents de construction
IP08	Sites Web

INSTRUCTIONS GÉNÉRALES AUX SOUMISSIONNAIRES (IG) - R2710T (2011-05-16)

R2710T est inclus par renvoi et est disponible au site Web suivant

<http://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/rese-fra.jsp> (pour procéder à une recherche inscrire R2710T dans la case ID)

IG01	Code de conduite pour l'approvisionnement
IG02	La soumission
IG03	Identité ou capacité civile du soumissionnaire
IG04	Taxe sur les produits et services/Taxe de vente harmonisée
IG05	Taxe de vente du Québec
IG06	Frais d'immobilisation
IG07	Immatriculation et évaluation préalable de l'outillage flottant
IG08	Liste des sous-traitants et fournisseurs
IG09	Exigences relatives à la garantie de soumission
IG10	Livraison des soumissions
IG11	Révision des soumissions
IG12	Acceptation de la soumission
IG13	Coûts relatifs aux soumissions
IG14	Numéro d'entreprise - approvisionnement
IG15	Respect des lois applicables
IG16	Approbaton des matériaux de remplacement
IG17	Évaluation du rendement
IG18	Conflit d'intérêts / Avantage indu

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)

CS01	Exigences en matière d'assurance
CS02	Condition d'assurance
CS03	Assurance responsabilité civile automobile
CS04	Assurance responsabilités couvrant l'atteinte à l'environnement

DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)

FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

SA01	Identification du projet
SA02	Nom commercial et adresse du soumissionnaire
SA03	Offre
SA04	Période de validité des soumissions
SA05	Acceptation et contrat
SA06	Durée des travaux
SA07	Garantie de soumission

Solicitation No. - N° de l'invitation

EQ986-122960/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

R.023276.200

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

PWL-1-34152

Buyer ID - Id de l'acheteur

pw1035

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

SA08 Signature

APPENDICE 1- FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS

INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)

IP01 DOCUMENTS DE SOUMISSION

1) Les documents suivants constituent les documents de soumission:

- (a) Appel d'offres - Page 1;
- (b) Instructions particulières aux soumissionnaires;
- (c) Instructions générales aux soumissionnaires [R2710T] (2011-05-16);
- (d) Clauses et conditions identifiées aux "Documents du contrat";
- (e) Dessins et devis;
- (f) Formulaire de soumission et d'acceptation et tout appendice s'y rattachant; et
- (g) Toute modification émise avant la clôture de l'invitation.

La présentation d'une soumission constitue une affirmation que le soumissionnaire a lu ces documents et accepte les modalités qui y sont énoncées.

2) « Instructions générales aux soumissionnaires » est intégré par renvoi et reproduit dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC:

<http://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp>

IP02 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PENDANT L'APPEL D'OFFRES

- 1) Toute demande de renseignements sur l'appel d'offres doit être présentée par écrit à l'agent d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres - Page 1, et ce le plus tôt possible pendant la durée de l'invitation. À l'exception de l'approbation de matériaux de remplacement, comme cela est décrit à l'IG16 de la R2710T « Instructions générales aux soumissionnaires », toutes les autres demandes de renseignements devraient être reçues au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture de l'invitation afin de laisser suffisamment de temps pour y répondre. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après cette date, il est possible qu'on ne puisse y répondre.
- 2) Pour assurer la cohérence et la qualité de l'information fournie aux soumissionnaires, l'agent d'approvisionnement examinera le contenu de la demande de renseignements et décidera s'il convient ou non de publier une modification.
- 3) Toutes les demandes de renseignements et autres communications envoyées avant la clôture de l'appels d'offres doivent être adressées UNIQUEMENT à l'agent d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres - Page 1. Le défaut de se conformer à cette exigence pourrait avoir pour conséquence que la soumission soit déclarée non recevable.

IP03 VISITE DES LIEUX ET CONFÉRENCE DES SOUMISSIONNAIRES

On recommande que le soumissionnaire ou son représentant effectue une visite des lieux des travaux. Des arrangements ont été pris à cette fin.

Il y aura une visite des lieux le **20 mars 2012, à 8 h 30**. Les soumissionnaires intéressés devront se présenter au chemin Elliot Nord à la hauteur du chemin Concession 1, Clarington (Ontario) (route 401 – allez vers le sud sur le chemin Newtonville et tournez à l'est sur le chemin Concession 1).

Les soumissionnaires sont priés de communiquer avec l'autorité contractante vingt-quatre (24) heures avant la visite prévue pour confirmer leur présence et donner les noms des participants à la visite.

On pourrait demander aux soumissionnaires de signer une feuille de présence. Les soumissionnaires qui ne participeront pas à la visite ou ne délégueront pas de représentant n'auront pas d'autres occasions de faire une visite, mais on ne leur interdira pas de présenter une soumission. Toute précision ou tout changement apporté à la demande de soumissions à la suite de la visite des lieux sera inclus dans la demande de soumissions, sous la forme d'une modification.

Des bottes de sécurité sont requises et les caméras seront autorisées lors de la visite des lieux.

Il y aura une conférence des soumissionnaires le 20 mars 2012, à 13 h 15. Les soumissionnaires intéressés doivent se présenter au Lions Club de Port Hope, 29 rue Thomas à Port Hope. **Un maximum de deux participants par entreprise sera admis à la conférence des soumissionnaires.**

Elle débutera à 13 h 15 et se tiendra à la salle de conférence du 2^e étage. Dans le cadre de la conférence, on examinera la portée du besoin qui fait l'objet de la demande de soumissions et on répondra aux questions qui seront posées. Il est recommandé aux soumissionnaires qui ont l'intention de déposer une soumission d'assister à la conférence ou d'y envoyer un représentant.

Les soumissionnaires doivent communiquer avec l'autorité contractante avant la conférence pour confirmer leur participation. Ils doivent fournir à l'autorité contractante, par écrit, une liste des personnes qui assisteront à la conférence et des questions qu'ils souhaitent y voir abordées, au moins vingt-quatre (24) heures avant la conférence.

Toute précision ou tout changement apporté à la demande de soumissions à la suite de la conférence des soumissionnaires sera inclus dans la demande de soumissions, sous la forme d'une modification. Les soumissionnaires qui ne participeront pas à la conférence pourront tout de même présenter une soumission.

IP04 RÉVISION DES SOUMISSIONS

Une soumission peut être révisée par lettre ou par télécopie conformément à l'IG11 de la R2710T « Instructions générales aux soumissionnaires ». Le numéro du télécopieur pour la réception de révisions est le (416) 512-5862.

IP05 RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES

- 1) Un dépouillement public des soumissions aura lieu au bureau désigné sur la page frontispice « Appel d'offres » pour la réception des soumissions, peu de temps après l'heure indiquée pour la clôture des soumissions.
- 2) Après la date de clôture pour la réception des soumissions, on peut demander les résultats de l'appel d'offres en appelant le bureau compétent au numéro de téléphone (416) 512-5558.

IP06 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS

- 1) Le Canada se réserve le droit de demander une prorogation de la période de validité des soumissions tel que précisé à la SA04 du Formulaire de soumission et d'acceptation. Dès réception d'un avis écrit du Canada, les soumissionnaires auront le choix d'accepter ou de refuser la prorogation proposée.
- 2) Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1) de l'IP07 est acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada poursuivra alors sans tarder l'évaluation des soumissions et les processus d'approbation.
- 3) Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1) de l'IP07 n'est pas acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada pourra alors, à sa seule discrétion,
 - a) poursuivre l'évaluation des soumissions de ceux qui auront accepté la prorogation proposée et obtenir les approbations nécessaires; ou
 - b) annuler l'appel d'offres.
- 4) Les conditions exprimées dans les présentes ne limitent d'aucune façon les droits du Canada définis dans la loi ou en vertu de l'IG12 de la R2710T « Instructions générales aux soumissionnaires ».

IP07 DOCUMENTS DE CONSTRUCTION

Inscrire le montant de copies dans l'espace prévue

À l'attribution du contrat, une copie papier des dessins signés et scellés, du devis et des modifications sera fournie à l'entrepreneur retenu. Des copies supplémentaires, jusqu'à concurrence de 2, seront fournies sans frais à la demande de l'entrepreneur. Il incombera à l'entrepreneur d'obtenir les autres exemplaires dont il peut avoir besoin et, le cas échéant, d'en assurer les coûts.

IP08 SITES WEB

La connexion à certains des sites Web se trouvant aux documents d'appel d'offres est établie à partir d'hyperliens. La liste suivante énumère les adresses de ces sites Web.

Appendice L du Conseil du Trésor, Compagnies de cautionnement reconnues

[Http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=14494§ion=text#appL](http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=14494§ion=text#appL)

Contrats Canada (Achats et ventes) <https://www.achatsetventes-buyandsell.gc.ca/fra/bienvenue>

Sanctions économiques canadiennes [Http://www.international.gc.ca/sanctions/index.aspx?lang=fra](http://www.international.gc.ca/sanctions/index.aspx?lang=fra)

Rapport d'évaluation du rendement de l'entrepreneur (Formulaire PWGSC-TPSGC 2913)

[Http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/2913.pdf](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/2913.pdf)

Cautionnement de soumission (formulaire PWGSC-TPSGC 504)

[Http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/504.pdf](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/504.pdf)

Cautionnement d'exécution (formulaire PWGSC-TPSGC 505)

[Http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/505.pdf](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/505.pdf)

Cautionnement pour le paiement de la main-d'oeuvre et des matériaux (formulaire PWGSC-TPSGC 506)

Solicitation No. - N° de l'invitation

EQ986-122960/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pw1035

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

R.023276.200

PWL-1-34152

[Http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/506.pdf](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/506.pdf)

Certificat d'assurance (formulaire PWGSC-TPSGC 357)

[Http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/357.pdf](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/357.pdf)

Guide des CCUA <http://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp>

Échelles des taux de salaires pour des contrats fédéraux de construction

[Http://www.rhdcc.gc.ca/fra/travail/normes_travail/contrats/echelle/index.shtml](http://www.rhdcc.gc.ca/fra/travail/normes_travail/contrats/echelle/index.shtml)

TPSGC, Services de sécurité industrielle

<http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html>

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)

CS01 EXIGENCES EN MATIÈRE D'ASSURANCE

L'entrepreneur doit se conformer aux exigences en matière d'assurance mentionnées dans les conditions supplémentaires. Il doit maintenir la couverture d'assurance exigée pendant toute la durée du contrat. Le respect des exigences en matière d'assurance ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue.

L'entrepreneur est responsable de décider si une assurance additionnelle est requise pour remplir ses obligations conformément au marché et aux lois applicables. Toute assurance additionnelle souscrite par l'entrepreneur est à sa charge, ainsi que pour son bénéfice et sa protection.

Dans les trente(30) jours suivant l'attribution du marché, l'entrepreneur doit transmettre à l'autorité contractante, un certificat d'attestation d'assurance confirmant la couverture d'assurance et que la police d'assurance qui satisfait aux exigences est en vigueur. L'assurance doit être souscrite auprès d'un assureur autorisé à faire affaire au Canada. L'entrepreneur doit, à la demande de l'autorité contractante, transmettre au Canada une copie certifiée de toutes les polices d'assurance applicables.

CS02 CONDITIONS D'ASSURANCE

CA1 Généralités

CA1.1 Preuve du contrat d'assurance

CA1.2 Paiement de franchise

CA2 Assurance de la responsabilité civile des entreprises

CA2.1 Portée de l'assurance

CA2.2 Assuré

CA2.3 Période d'assurance

CA1 (2008-12-12) Généralités

CA1.1 Preuve du contrat d'assurance

- 1) Avant le début des travaux, et dans un délai de trente (30) jours après l'acceptation de sa soumission, l'entrepreneur doit remettre au Canada une attestation d'assurance (formulaire PWGSC-TPSGC 357) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/357.pdf>), disponible sur le site Web de TPSGC.
- 2) À la demande du Canada, l'entrepreneur doit fournir les originaux ou les copies certifiées de tous les contrats d'assurance auxquels l'entrepreneur a souscrit conformément aux dispositions décrites aux présentes.
- 3) Les polices d'assurance doivent comprendre un avenant prévoyant la transmission au Canada d'un préavis écrit d'au moins trente (30) jours en cas d'annulation de l'assurance ou de toute réduction de la garantie d'assurance.

CA1.2 Paiement de franchise

- 1) L'entrepreneur doit assumer le paiement de toutes sommes d'argent en règlement d'une réclamation, jusqu'à concurrence de la franchise.

CA2 (2008-05-12) Assurance de la responsabilité civile des entreprises**CA2.1 Portée de l'assurance**

- 1) La garantie d'assurance fournie ne doit pas être inférieure à la garantie fournie par le formulaire BAC 2100, avec toutes ses modifications successives, et doit avoir :
 - (a) un « Plafond par sinistre » d'au moins 10 000 000 \$;
 - (b) un « Plafond pour risque produits/après travaux » d'au moins 10 000 000 \$;
 - (c) un « Plafond global général » d'au moins 20 000 000 \$ par année d'assurance, si le contrat d'assurance est assujéti à une telle limite.
- 2) La police d'assurance doit inclure ou avoir un avenant pour l'inclusion d'une garantie pour les risques et dangers suivants si les travaux y sont assujétis :
 - (a) dynamitage;
 - (b) battage de pieux et travaux de caisson;
 - (c) reprise en sous-œuvre;
 - (d) enlèvement ou affaiblissement d'un support soutenant des bâtiments ou terrains, que ce support soit naturel ou non, si le travail est exécuté par l'entrepreneur assuré.

CA2.2 Assuré

- 1) Le contrat d'assurance doit assurer l'entrepreneur et doit inclure, à titre d'assuré supplémentaire, Sa Majesté la Reine du chef du Canada représentée par le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, **Chemins de fer nationaux du Canada, Canadien Pacifique Limitée, la municipalité de Clarington, Shelley Jean (Payne) Renaud, Jennifer Elizabeth Hale, et Garfield Murray Payne** à titre d'assuré additionnel, à l'égard de la responsabilité découlant des activités de l'entrepreneur ayant trait aux travaux.

CA2.3 Période d'assurance

- 1) À moins d'avis contraire par écrit du Canada ou d'indication contraire ailleurs dans les présentes, le contrat d'assurance exigé dans les présentes prendra effet le jour de l'attribution du contrat et doit demeurer en vigueur jusqu'au jour de délivrance du certificat d'achèvement, mis à part le fait que la garantie pour la responsabilité civile découlant des risques après travaux sera, quoi qu'il en soit, maintenue pendant une période d'un minimum de six (6) ans suivant la date du certificat d'achèvement substantiel.

CSO3 ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE AUTOMOBILE

1. L'entrepreneur doit souscrire et maintenir pendant toute la durée du contrat une police d'assurance automobile d'un montant équivalant à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité ne doit pas être inférieure à 2 000 000 \$ par accident ou par incident.

-
2. La police d'assurance doit comprendre les éléments suivants :
- a) Assurance de responsabilité civile - limite minimale de 2 000 000 \$ par accident ou par incident;
 - b) Assurance individuelle - lois de toutes les juridictions;
 - c) Garantie non-assurance des tiers;
 - d) Avis d'annulation : L'assureur s'efforcera de donner à l'autorité contractante un avis écrit de trente (30) jours en cas d'annulation de la police.

CS04 ASSURANCE RESPONSABILITÉS COUVRANT L'ATTEINTE À L'ENVIRONNEMENT

- 1. L'entrepreneur doit souscrire et maintenir, pendant toute la durée du contrat, une assurance Responsabilité des entrepreneurs en matière de pollution d'un montant équivalant à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité ne doit pas être inférieure à 1 000 000 \$ par accident ou par incident et suivant le total annuel.
- 2. S'il s'agit d'une police sur la base des réclamations, la couverture doit être valide pour une période minimale de douze (12) mois suivant la fin ou la résiliation du contrat.
- 3. La police d'assurance Responsabilité des entrepreneurs en matière de pollution doit comprendre les éléments suivants :
 - a) Assuré additionnel : Le Canada est désigné comme assuré additionnel, mais seulement en ce qui concerne les responsabilités qui peuvent découler de l'exécution du contrat par l'entrepreneur. L'intérêt du Canada en tant qu'assuré additionnel devrait se lire comme suit : Le Canada, représenté par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.
 - b) Avis d'annulation : L'assureur s'efforcera de donner à l'autorité contractante un avis écrit de trente (30) jours en cas d'annulation de la police.
 - c) Séparation des assurés : La police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chacun d'eux.
 - d) Responsabilité contractuelle générale : La police doit, sur une base générale ou par renvoi explicite au contrat, couvrir les obligations assumées en ce qui concerne les dispositions contractuelles.

DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)

- 1) Les documents suivants constituent le contrat:
- a) Page « Contrat » une fois signée par le Canada;
 - b) Formulaire de soumission et d'acceptation et tout Appendice s'y rattachant rempli(s) en bonne et due forme;
 - c) Dessins et devis;
 - d) Conditions générales et clauses:

CG1	Dispositions générales	R2810D
(2011-05-16);		
CG2	Administration du contrat	R2820D
(2011-05-16);		
CG3	Exécution et contrôle des travaux	R2830D
(2010-01-11);		
CG4	Mesures de protection	R2840D
(2008-05-12);		
CG5	Modalités de paiement	R2850D
(2010-01-11);		
CG6	Retards et modifications des travaux	R2860D
(2008-05-12);		
CG7	Défaut, suspension ou résiliation du contrat	R2870D
(2008-05-12);		
CG8	Règlement des différends	R2882D
(2008-12-12);		
CG9	Garantie contractuelle	R2890D
(2011-05-16);		
CG10	Assurances	R2900D
(2008-05-12);		
	Conditions supplémentaires;	
	Justes salaires et heures de travail - Conditions de travail	R2940D
(2010-01-11);		
	Coûts admissibles pour les modifications de contrat sous CG6.4.1	R2950D
(2007-05-25);		
	Échelles des taux de salaire pour des contrats fédéraux de construction	
	Assurance responsabilité contre les erreurs et les omissions	G2002C
(2008-05-12)		
 - (e) Toute modification émise ou toute révision de soumission recevable, reçue avant l'heure et la date déterminée pour la clôture de l'invitation;
 - (f) Toute modification incorporée d'un commun accord entre le Canada et l'entrepreneur avant l'acceptation de la soumission; et
 - (g) Toute modification aux documents du contrat qui est apportée conformément aux conditions générales.
- 2) Les documents identifiés par titre, numéro et date ci-dessus sont intégrés par renvoi et sont reproduits dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC: <http://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp>
- 3) Échelles des taux de salaire pour des contrats fédéraux de construction est intégré par renvoi et est disponible au site [Web:http://www.rhdcc-hrsdc.gc.ca/fra/travail/normes_travail/contrats/echelle/index.shtml](http://www.rhdcc-hrsdc.gc.ca/fra/travail/normes_travail/contrats/echelle/index.shtml).

Solicitation No. - N° de l'invitation

EQ986-122960/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pw1035

Client Ref. No. - N° de réf. du client

R.023276.200

File No. - N° du dossier

PWL-1-34152

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

- 4) La langue des documents du contrat est celle du Formulaire de soumission et d'acceptation présenté.

Solicitation No. - N° de l'invitation

EQ986-122960/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

R.023276.200

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

PWL-1-34152

Buyer ID - Id de l'acheteur

pw1035

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

SA01 IDENTIFICATION DU PROJET

Elliott Road, Port Granby, Ontario

R.023276.022

SA02 NOM COMMERCIAL ET ADRESSE DU SOUMISSIONNAIRE

Nom: _____

Adresse: _____

Téléphone: _____ Télécopieur: _____

NEA: _____ Courriel : _____

SA03 OFFRE

Le soumissionnaire offre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada d'exécuter les travaux du projet mentionné

ci-dessus, conformément aux documents de soumission pour le **MONTANT TOTAL DE LA**

SOUMISSION

INDIQUÉ DANS L'APPENDICE 1.

SA04 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS

La soumission ne peut être retirée pour une période de 90 jours suivant la date de clôture de l'invitation.

SA05 ACCEPTATION ET CONTRAT

À l'acceptation de l'offre de l'entrepreneur par le Canada, un contrat exécutoire est formé entre le Canada et l'entrepreneur. Les documents constituant le contrat sont ceux mentionnés aux Documents du contrat.

SA06 DURÉE DES TRAVAUX

L'entrepreneur doit exécuter et compléter les travaux dans les 34 semaines à partir de l'avis de l'acceptation de l'offre.

SA07 GARANTIE DE SOUMISSION

Le soumissionnaire joint à sa soumission une garantie de soumission conformément à l'IG09 - Exigences relatives à la garantie de soumission de la R2710T - Instructions générales aux soumissionnaires.

Solicitation No. - N° de l'invitation

EQ986-122960/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

R.023276.200

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

PWL-1-34152

Buyer ID - Id de l'acheteur

pw1035

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

SA08 SIGNATURE

Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du soumissionnaire (Tapés ou lettres moulées)

Signature

Date

APPENDICE 1 - FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS

- 1) Les prix unitaires seront retenus pour établir le montant total des prix calculés. Toute erreur arithmétique a cet appendice sera corrigé par le Canada.
- 2) Le Canada peut rejeter la soumission si quelconque des prix soumis ne tient pas fidèlement compte du coût de l'exécution de la partie des travaux à laquelle ce prix s'applique.

SOMME FORFAITAIRE

La somme forfaitaire désigne les travaux auxquels s'applique une entente de somme forfaitaire.

- (a) Les travaux faisant partie de la somme forfaitaire représentent tous les travaux qui ne sont pas compris dans le tableau de prix unitaires et comprennent, sans s'y limiter, l'assurance, les exigences en matière de sécurité, le nettoyage, la gestion et l'élimination des déchets, le contrôle de la circulation, le contrôle de la qualité, les documents à soumettre à l'achèvement des travaux et les exigences de mise en service.

SOMME FORFAITAIRE (SF) Excluant la TPS/TVH	
--	--

TABLEAU DES PRIX UNITAIRES

Le tableau des prix unitaires désigne la partie des travaux qui est assujettie à un arrangement à prix unitaires.

- a) Les travaux faisant partie de chaque article sont tels que décrits aux sections du devis en référence.
- b) Le prix unitaire ne doit pas inclure de montants pour des travaux qui ne sont pas inclus aux articles de prix unitaires.

Le soumissionnaire reconnaît que lorsque des ajouts ou des suppressions impliquent des articles énumérés dans le barème de prix unitaires, les prix unitaires entrés serviront à déterminer le supplément ou la déduction, peu importe la quantité fournie. Des copies des billets de pesée de tous les matériaux qu'on doit peser pour connaître le prix doivent être soumises au représentant du Ministère. L'entrepreneur sera responsable de toutes les activités de coordination.

Les prix unitaires incluent les frais généraux, les profits et tous les frais connexes, y compris les frais liés à la main-d'œuvre, aux matériaux, à la fabrication et à l'installation. Les prix unitaires indiqués sont exemptés des clauses d'indexation et s'appliqueront seulement aux travaux complétés.

Division 01 – Exigences générales

Article	Référence de l'exigence	Description	Unité de mesure	Qté approx.	Prix unitaire	Prix total estimatif
1	01 31 19	Réunions de projet – Réunion préalable aux travaux de construction	Unité	1		\$
2	01 31 19	Réunions de projet – Réunions d'étape bimensuelles	Unité	10		\$

Article	Référence de l'exigence	Description	Unité de mesure	Qté approx.	Prix unitaire	Prix total estimatif
3	01 32 16	Mises à jour du calendrier d'avancement	Unité	10		\$
4	01 35 29	Exigences en matière de santé et de sécurité	Unité	1		\$
5	01 35 29	Plan et formation en matière de santé et de sécurité	Unité	1		\$
6	01 35 43	Protection de l'environnement	Unité	1		\$
7	01 35 43	Plan et formation en matière d'environnement	Unité	1		\$
8	01 52 00	Installations de chantier	Unité	1		\$
9	01 52 00	Mobilisation et démobilitation	Unité	1		\$
10	01 56 00	Ouvrages d'accès et de protection temporaires	Unité	1		\$
11	01 71 00	Examen et préparation	Unité	1		\$
	TOTAL DE LA DIVISION 1					\$

Division 02 – État actuel

Article	Référence de l'exigence	Description	Unité de mesure	Qté approx.	Prix unitaire	Prix total estimatif
1	02 41 23	Enlèvement de tout type de ponceau/tuyau, y compris les murs de tête	Mètre	82		\$
2	02 41 23	Enlèvement de clôtures/de barrières	Mètre	2 584		\$
3	02 41 23	Déclassement de puits	Unité	10		\$
	TOTAL DE LA DIVISION 2					\$

Division 03 – Béton

Article	Référence de l'exigence	Description	Unité de mesure	Qté approx.	Prix unitaire	Prix total estimatif
1	03 41 00	STA1+280 Dalot de 5,1 m x 2,2 m	Mètre	18,0		\$
2	03 41 00	STA2+160 Dalot de 3,6 m x 2,0 m	Mètre	40,1		\$
3	03 41 00	Bouchon d'argile pour tranchées	Unité	2		\$

Article	Référence de l'exigence	Description	Unité de mesure	Qté approx.	Prix unitaire	Prix total estimatif
1	03 41 00	STA1+280 Dalot de 5,1 m x 2,2 m	Mètre	18,0		\$
	TOTAL DE LA DIVISION 3					\$

Division 10 – Ouvrages spéciaux

Article	Référence de l'exigence	Description	Unité de mesure	Qté approx.	Prix unitaire	Prix total estimatif
1	10 14 53	Signalisation sur poteaux de bois	Unité	37		\$
2	10 14 53	Signalisation sur poteaux d'acier	Unité	12		\$
3	10 14 53	Signalisation sur structures de béton	Unité	6		\$
4	10 14 53	Signalisation sur clôtures à mailles losangées	Unité	4		\$
	TOTAL DE LA DIVISION 10					\$

Division 31 – Terrassement

Article	Référence de l'exigence	Description	Unité de mesure	Qté approx.	Prix unitaire	Prix total estimatif
1	31 11 00	Déblaiement et essouchement	Mètres carrés	20,752		\$
2	31 11 01	Barrière antiérosion	Mètre	1 700		\$
3	31 11 01	Dessins des Normes provinciales de l'Ontario (OPSD) 219.210	Unité	37		\$
4	31 11 01	OPSD 219.211	Unité	17		\$
5	31 11 01	Couche de protection contre la boue	Mètres carrés	600		\$
6	31 22 13 Elliott Road	Travaux généraux d'excavation et de nivellement, y compris l'enlèvement du gazon	Mètres cubes	14 462		\$
7	31 22 13 Elliott Road	Excavation de roches/rochers de plus de 1,0 mètre cube	Mètres cubes	10		\$

Article	Référence de l'exigence	Description	Unité de mesure	Qté approx.	Prix unitaire	Prix total estimatif
8	31 22 13 Elliott Road	STA 2+040 à STA 2+255 Matière locale propre	Mètres cubes	14 650		\$
9	31 22 13 Elliott Road	STA 2+040 à STA 2+255 Remblai importé	Mètres cubes	14 650		\$
10	31 22 13 Elliott Road	STA 1+280 Réalignement du ruisseau	Mètre	38		\$
11	31 22 13 Elliott Road	STA 2+160 Réalignement du ruisseau	Mètre	21		
12	31 22 13 LTWWMF Site	Travaux généraux d'excavation et de nivellement, y compris l'enlèvement du gazon	Mètres cubes	36 740		\$
13	31 22 13 LWWMF Site	Excavation supplémentaire selon les instructions du représentant ministériel, y compris le remplacement par du remblai importé	Mètres cubes	1 000		\$
14	31 22 13 LTWWMF Site	Eau pour compaction	Mètres cubes	1 500		\$
15	31 22 13	Lieu d'emprunt – chemin Elliott	Mètres cubes	13 000		\$
16	31 22 13	Lieu d'emprunt – site de l'Installation de gestion à long terme des déchets (IGLTD)	Mètres cubes	13 865		\$
17	31 23 33.01	Pierre calcaire de 20 mm concassée	Mètres cubes	100		\$
18	31 23 33.01	Pierre calcaire de 50 mm concassée	Mètres cubes	100		\$
19	31 23 33.01	Revêtement	Mètres carrés	100		\$
20	31 23 33.01	Remblai dimensionnellement stabilisé	Mètres cubes	100		\$
21	31 32 19.01	Tissé, 100 kN/m minimum (STA 2+190 à 2+265)	Mètres carrés	2 350		\$
22	31 32 19.01	Non-tissé, ouverture de filtration maximum de 0,15 mm	Mètres carrés	17 000		\$
23	31 32 19.13	TerraSlope 45 ou l'équivalent	Mètres carrés	700		\$

Article	Référence de l'exigence	Description	Unité de mesure	Qté approx.	Prix unitaire	Prix total estimatif
24	31 32 19.13	Landlok ou l'équivalent	Mètres carrés	200		\$
25	31 32 40	Argile compactée	Mètres cubes	6 374		\$
26	31 36 10	Gabions	Mètres cubes	57,1		\$
27	31 37 11	Épaisseur de 300 mm en pentes avec toile filtrante	Mètres carrés	124		\$
28	31 37 11	Épaisseur de 300 mm à la sortie du ponceau avec toile filtrante	Mètres carrés	30		\$
29	31 37 11	Pierres de cours d'eau de 150 mm d'épaisseur dans le dalot	Mètres carrés	92		\$
30	31 37 11	Pierres de cours d'eau de 300 à 500 mm d'épaisseur dans le dalot	Mètres carrés	92		\$
31	31 37 11	Protection rocheuse de 300 à 500 mm dans le dalot	Mètres carrés	145		\$
32	31 37 11	Profondeur de 300 mm d'enrochement de type R-10 avec géotextile non tissé pour les étangs et les fossés sur le site de l'IGLTD	Mètres carrés	2 224		\$
33	31 37 11	Pierres de protection avec base de matériau granulaire A et géotextile non tissé	Unité (1,0 m x 1,0 m x 0,6 m)	14		\$
	TOTAL DE LA DIVISION 31					\$

Division 32 – Aménagements extérieurs

Article	Référence de l'exigence	Description	Unité de mesure	Qté approx.	Prix unitaire	Prix total estimatif
1	32 01 90.33	Conservation d'arbres et d'arbustes	Unité	55		\$
2	32 11 23	Routes – Remblai granulaire A	Tonne	12 000		\$

Article	Référence de l'exigence	Description	Unité de mesure	Qté approx.	Prix unitaire	Prix total estimatif
3	32 11 23	Entrées de terrain – Remblai granulaire A	Tonne	100		\$
4	32 11 23	Aire de dépôt – Remblai granulaire A	Tonne	3 800		\$
5	32 11 23	Routes – Remblai granulaire B, type 1	Tonne	28 000		\$
6	32 11 23	Remblai granulaire B (STA 2+120 à 2+265 Lt)	Tonne	5 000		\$
7	32 11 23	Couche de fondation angulaire	Tonne	31 000		\$
8	32 12 17	HL8 G64-28	Tonne	3 000		\$
9	32 12 17	HL1 PG64-28	Tonne	1 600		\$
10	32 12 17	HL3 PG58-28 60 mm – Boulevard	Mètres carrés	242		\$
11	32 12 17	HL3 PG58-28 50 mm – Déversoir OPSD605.040	Mètres carrés	20		\$
12	32 15 60	Chlorure de calcium	Tonne	15		\$
13	32 15 60	Eau	Mètre carré	1,500		\$
14	32 16 15	Bordures de trottoir – OPSD 600.040, OPSD 608.010	Mètre	4		\$
15	32 16 15	Bordures de trottoir – OPSD 600.060, OPSD 608.010	Mètre	226		\$
16	32 16 15	Bordures de trottoir – Dessin du Ministère des Transports (MTOD) 600.120 – Modifié	Mètre	24		\$
17	32 16 15	Caniveaux – OPSD 605.030	Unité	5		\$
18	32 16 15	Caniveaux – OPSD 604.020	Unité	1		\$
19	32 17 24	Marquages de chaussée – 100 mm, peint, jaune, plein	Mètres	1 488		\$
20	32 17 24	Marquages de chaussée – 100 mm, peint, blanc, plein	Mètres	568		\$
21	32 17 24	Marquages de chaussée – 100 mm, peint, blanc, pointillé	Mètres	106		\$
22	32 17 24	Marquages de	Mètres	15		\$

Article	Référence de l'exigence	Description	Unité de mesure	Qté approx.	Prix unitaire	Prix total estimatif
		chaussée – 300 mm, blanc, plein, thermoplastique				
23	32 17 24	Marquages de chaussée – 450 mm, blanc, plein, thermoplastique	Mètres	13		\$
24	32 17 24	Marquages de chaussée – Symboles – Flèches – Tous types – Thermoplastique	Unité	2		\$
25	32 17 24	Marquages de chaussée – Symboles – Triangles – Thermoplastique	Unité	12		\$
26	32 17 24	Marquages de chaussée – Symboles – Triangles – Thermoplastique	Unité	2		\$
27	32 31 13	Clôture – avec fil barbelé	Mètre	1 394		\$
28	32 31 14	1.8 m clôture – avec fil barbelé	Mètre	2 164		\$
29	32 31 14	1.8 m clôture – fil barbelé supprimé	Mètre	20		\$
30	32 31 14	Grille d'entrée	Unité	2		\$
31	32 31 26	Ontario Provincial Standard Specification (OPSS) 1540	Mètre	2 147		\$
32	32 31 26	Grilles d'entrée	Unité	9		
33	32 91 19.13	Labour avec motoculteur	Mètres carrés	8 900		\$
34	32 91 19.13	Terre végétale	Mètres carrés	33 900		\$
35	32 91 19.13	Nivellement de finition	Mètres carrés	33 900		\$
36	32 91 19.13	Terre végétale pour plantation – Arbre	Unité	55		\$
37	32 91 19.13	Terre végétale pour plantation – Arbuste	Unité	124		\$
38	32 92 19.16	Semis et paillis	Mètres carrés	17 350		\$
39	32 92 19.16	Semis et couverture de contrôle de l'érosion	Mètres carrés	8 200		\$
40	32 92 23	Gazon – Fixé au	Mètres	4 720		\$

Article	Référence de l'exigence	Description	Unité de mesure	Qté approx.	Prix unitaire	Prix total estimatif
		fond du fossé avec des piquets	carrés			
41	32 92 23	Engazonnement – Aménagement paysager	Mètres carrés	3 600		\$
42	32 93 10	60 compas forestiers DÉCIDU	Unité	12		\$
43	32 93 10	60 compas forestiers CONIFÉRIEN	Unité	43		\$
44	32 93 10	Arbuste	Unité	124		\$
45	32 93 43.01	Émondage d'arbres	Unité	55		\$
	TOTAL DE LA DIVISION 32					\$

Division 33 – Services d'utilités

Article	Référence de l'exigence	Description	Unité de mesure	Qté approx.	Prix unitaire	Prix total estimatif
1	33 05 14	OPSD 701.010 Profondeur 3,5 à 4,0 m	Unité	1		\$
2	33 05 14	OPSD 701.011 Profondeur 0,0 à 2,0 m	Unité	1		\$
3	33 05 14	OPSD 701.011 Profondeur 2,0 à 2,5 m	Unité	1		\$
4	33 05 14	OPSD 701.011 Profondeur 3,5 à 4,0 m	Unité	1		\$
5	33 05 14	OPSD 701.011 Profondeur 4,0 à 4,5 m avec chute OPSD 1003.031	Unité	1		\$
6	33 05 14	Ajustement des grilles	Unité	1		\$
7	33 05 14	Exutoire OPSD 804.040, OPSD 804.050, OPSD 972.131	Unité	1		\$
8	33 05 14	Robinets-vannes à tiroirs	Unité	3		\$
9	33 05 14	Orifices calibrés	Unité	2		\$
10	33 05 14	Structures de sortie élargies – Étang nord	Unité	1		\$

Article	Référence de l'exigence	Description	Unité de mesure	Qté approx.	Prix unitaire	Prix total estimatif
11	33 05 14	Structures de sortie élargies – Étang sud	Unité	1		\$
12	33 11 17	PVC 250 mm	Mètre	149,0		\$
13	33 11 17	PVC 150 mm	Mètre	2,5		\$
14	33 11 17	Acier inoxydable 150 mm	Mètre	4,0		\$
15	33 11 17	Borne sèche	Unité	1		\$
16	33 42 13	400 mm de diamètre	Mètre	53,0		\$
17	33 42 13	500 mm de diamètre	Mètre	55,0		\$
18	33 42 13	600 mm de diamètre	Mètre	70,0		\$
19	33 42 13	800 mm de diamètre	Mètre	66,0		\$
20	33 42 13	1 200 mm de diamètre, y compris pliage de 45° et enlèvement futur	Mètre	12,0		\$
21	33 42 13	Bouchon pour tranchées OPSD 802.095	Unité	6		\$
22	33 44 00	PVC SDR35, 200 mm de diamètre	Mètre	100,9		\$
23	33 44 00	PVC SDR35, 250 mm de diamètre	Mètre	12,0		\$
24	33 44 00	PVC SDR35, 300 mm de diamètre	Mètre	63,0		\$
25	33 44 00	Tuyaux préfabriqués en béton CL-140D de 600 mm de diamètre	Mètre	17,4		\$
26	33 44 00	Tuyaux préfabriqués en béton CL-140D de 900 mm de diamètre	Mètre	15,0		\$
27	33 44 00	Bétonnage	Mètres cubes	10		\$
28	33 44 00	Bouchon pour tranchées	Unité	4		\$
29	33 46 16	Tuyau de 100 mm en plastique perforé	Mètre	1 309		\$

Article	Référence de l'exigence	Description	Unité de mesure	Qté approx.	Prix unitaire	Prix total estimatif
		muni d'un filtre de type manche				
30	33 46 16	Embouchures de 150 mm en tuyau de tôle d'acier ondulée non-perforé	Mètre	70		\$
31	33 46 16	Grilles contre les rongeurs	Unité	14		\$
32	33 46 16	Inspection par télévision en circuit fermé	Mètre	420		\$
33	33 46 16.01	Scellage par remblai granulaire avec asphalte	Mètres carrés	13 260		\$
	TOTAL DE LA DIVISION 33					\$

Division 34 – Transports

Article	Référence de l'exigence	Description	Unité de mesure	Qté approx.	Prix unitaire	Prix total estimatif
1	34 17 39	OPSD 912.130 Rail simple	Mètre	542		\$
2	34 17 39	OPSD 912.130 Rail simple et profilé	Mètre	86		\$
3	34 17 39	OPSD 922.181 Longueur = 15,2 m	Unité	4		\$
4	34 17 39	OPSD 912.531 aux voies d'accès	Unité	4		\$
5	34 17 39	OPSD 912.235 Longueur = 3,8 m	Unité	4		\$
6	34 17 39	OPSD 912.430	Unité	4		\$
7	34 71 14	Structure d'avertissement pour les véhicules ayant une hauteur excessive	Unité	2		\$
	TOTAL DE LA DIVISION 34					\$

Division 35 – Voie navigable et construction maritime

Solicitation No. - N° de l'invitation

EQ986-122960/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

R.023276.200

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

PWL-1-34152

Buyer ID - Id de l'acheteur

pw1035

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Article	Référence de l'exigence	Description	Unité de mesure	Qté approx.	Prix unitaire	Prix total estimatif
1	35 42 19	Délivrance de permis	Unité	2		\$
	TOTAL DE LA DIVISION 35					\$

SOMME CALCULÉE TOTALE (SCT) TPS/TVH en sus	
--	--

MONTANT TOTAL DE LA SOUMISSION

MONTANT TOTAL DE LA SOUMISSION (SF + SCT) TPS/TVH en sus	
--	--